

Le gouvernement provincial verse une subvention de tant par jour aux hôpitaux et aux sanatoriums à l'égard de tous les malades alités dans les salles publiques ainsi qu'une somme globale aux hôpitaux-écoles. Le ministère provincial de la Santé maintient et dirige des unités sanitaires locales et des unités de diagnostic; il recouvre une partie des frais auprès des municipalités desservies.

**Saskatchewan.**—En Saskatchewan, les initiatives d'ordre sanitaire relèvent du ministère de la Santé publique et de la Commission d'organisation des services de santé. Le personnel de ces organismes a récemment été fusionné et réorganisé en vue d'intégrer plus complètement leurs fonctions sous la haute direction du sous-ministre de la Santé publique, qui maintenant fait également fonction de président de la Commission d'organisation des services de santé. Les quatre principales divisions du ministère s'occupent des services de prévention, des services régionaux de santé, des services médicaux et hospitaliers et des services de psychiatrie. En outre, une division des services d'administration, une autre de recherches et de statistique et une troisième d'enseignement de l'hygiène desservent le ministère tout entier.

La Division des services de prévention comprend: la Salubrité publique, le Service d'infirmières, l'Hygiène infantile, l'Hygiène dentaire, la Lutte contre les maladies transmissibles, la Lutte antivénéérienne, l'Alimentation, les Laboratoires et la Statistique démographique. Le service des maladies transmissibles distribue gratuitement des vaccins et des sérums aux médecins, services sanitaires et hôpitaux et surveille les programmes d'immunisation et les cliniques pour la poliomyélite de Saskatoon et de Regina. Les Laboratoires provinciaux fournissent un service clinique de diagnostic aux médecins de campagne. Des cliniques antituberculeuses, fixes et mobiles, assurent un service de diagnostic et donnent le pneumothorax. L'Hygiène infantile, qui assure des services aux enfants infirmes, maintient des unités mobiles de consultation et un centre de rétablissement pour les malades atteints de paralysie cérébrale. Le Service d'infirmières assure des services sur place pour la lutte antivénéérienne, la lutte antituberculeuse, l'hygiène mentale et autres programmes.

La Division des services sanitaires régionaux est chargée de l'organisation et de l'administration des régions sanitaires: six régions sur 14 sont maintenant organisées. Des conseils régionaux de santé, secondés par des comités consultatifs, administrent des services généraux d'hygiène publique. Les circonscriptions sanitaires de chaque région sont représentées au Conseil des circonscriptions sanitaires. Outre les services généraux d'hygiène publique assurés dans chaque région, il existe, dans la circonscription sanitaire n° 1, un programme complet de soins médicaux d'ordre général et d'ordre spécialisé. Le programme est financé par des cotisations individuelles, une taxe foncière et des contributions du gouvernement provincial. Plusieurs circonscriptions des autres régions ont un régime municipal de services médicaux grâce à un contrat passé entre les autorités et un médecin.

La Division des services médicaux et hospitaliers s'occupe de l'administration du programme des services hospitaliers de la Saskatchewan, de l'organisation et de